



FAQ 03  
**FICHE DE POSTE DE TRAVAIL**

REV 17 août 2017  
FAQ 03

[www.p-i.be](http://www.p-i.be)

**Est-ce que l'agence d'intérim est responsable du contenu de la fiche de poste de travail?**

Non, c'est **l'utilisateur** et non l'agence d'intérim qui est responsable du contenu de la fiche de poste de travail.

Si un utilisateur veut engager un intérimaire, il est important que toutes les informations utiles indiquées sur la fiche de poste de travail soient communiquées à l'agence d'intérim. À cette fin, la fiche de poste de travail est un outil pratique. L'utilisateur la remplit sur la base d'une analyse des risques du poste de travail.

L'utilisateur est même obligé de remplir la fiche de poste de travail et de la communiquer à l'agence d'intérim pour les postes de travail auxquels sont liés des risques de santé. L'agence d'intérim sélectionnera un intérimaire apte à partir de cette fiche de poste de travail et organisera la surveillance de santé nécessaire.

Des fiches de poste de travail communiquées par un utilisateur et remplies incomplètement doivent être refusées par l'agence d'intérim. Dans ce cas, l'agence d'intérim demande des informations additionnelles à l'utilisateur et souligne l'importance d'une fiche de poste de travail remplie complètement et correctement.

CIF 2014 15 Fiche de poste de travail

**Draagwijdte en doelstelling van de vragenbank**

*Copyright en verantwoordelijkheid*

Een antwoordfiche hemeemt de inhoud van een besluit op een eenvoudige en klare manier. De informatie opgenomen in deze fiche wordt gegeven ten louter indicatieve titel en houdt geenszins een raad of juridische advies in. Preventie en Interim wijst elke aansprakelijkheid af voor enige schade die zou volgen, rechtstreeks of onrechtstreeks, uit een vergissing of een weglating in deze fiche. Het gebruik van deze fiche behoort tot de exclusieve verantwoordelijkheid van de lezer.

Het antwoord beoogt geen volledige juridische behandeling, maar geeft de huidige stand van de praktische invulling op de gestelde vraag.

*Updating:* het antwoord is geldig op de datum vermeld op de fiche.